



Bruxelles, le 15.7.2015
COM(2015) 400 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

UN NOUVEAU DÉPART POUR L'EMPLOI ET LA CROISSANCE EN GRÈCE

Introduction

Les Grecs ont vécu des moments extrêmement difficiles depuis le début de la crise économique et financière, il y a six ans. Les raisons de cette crise se sont développées des années durant avant d'apparaître au grand jour. Une faible compétitivité, une productivité en berne, des marchés du travail et de produits présentant des rigidités structurelles venant s'ajouter à des déficits publics et des niveaux d'endettement très élevés ont conduit en 2010 l'économie grecque au bord du défaut de paiement.

En ces heures difficiles, l'UE est restée aux côtés de la Grèce et l'a soutenue en tant que membre de la famille européenne. Outre une aide financière assortie de conditions de remboursement très favorables¹, la solidarité et l'assistance européennes se sont exprimées de façon très tangible au travers des fonds de l'UE, qui constituent la première source d'investissement étranger direct en Grèce. Ce sont ainsi des montants représentant au total plus de 400 milliards d'EUR² que la Grèce a reçu ces dernières années et recevra dans les années à venir de la part de l'UE, des États membres, d'autres partenaires internationaux et d'investisseurs privés, soit plus de 230 % du PIB grec en 2014 ou encore quelque 38 000 EUR par citoyen grec. Le montant total des fonds européens et internationaux versés à la Grèce à ce jour dépasse d'ores et déjà celui du plan Marshall américain élaboré pour venir en aide à l'Europe entière au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

De nombreux efforts ont été consentis pour moderniser et réformer le pays, tout en tirant le meilleur parti des fonds européens à l'appui des priorités grecques. Ces efforts ont payé: les finances publiques et le secteur bancaire ont été stabilisés et d'importantes réformes ont été réalisées dans des domaines tels que la sécurité sociale, les retraites, les soins de santé et la politique du marché du travail. En 2014, la Grèce avait renoué avec la croissance économique, son PIB réel affichant alors une croissance de 0,8 %, dont on prédisait qu'elle allait se renforcer encore, jusqu'à ce que l'incertitude prenne le pas sur ces perspectives. Environ 100 000 emplois nouveaux ont été créés l'an dernier et le chômage avait enfin amorcé sa décroissance. La consommation privée avait commencé à augmenter, pour la première fois en cinq ans, et la confiance accrue dans la reprise économique se traduisait par un surcroît d'investissements dans les équipements, ce qui ne s'était plus vu depuis 2008.

Les éléments d'une reprise durable sont toujours là, pour l'essentiel. Dans l'immédiat, toutefois, le resserrement des conditions de financement et l'incertitude qui plane sur les perspectives économiques et politiques de la Grèce constituent autant d'obstacles à une croissance durable. Si la Grèce entend retrouver le chemin de la croissance et de la création

¹ La Grèce se finance actuellement auprès du Fonds européen de stabilité financière (FESF) à un taux de 1,35 %, alors qu'avant la crise, elle ne parvenait à emprunter sur le marché qu'à un taux proche de 5 %. La maturité moyenne pondérée des emprunts européens accordés à la Grèce est de 32,5 ans, ni les intérêts ni le principal ne devant commencer à être remboursés avant 2023.

² Ce montant se divise en quatre parties: 1) plus de 240 milliards d'EUR d'aide financière (premier et deuxième programme d'ajustement économique en faveur de la Grèce), 2) près de 42 milliards d'EUR de financements de l'UE (sur la période 2007-2013, consistant en quelque 24 milliards d'EUR versés au titre des Fonds structurels et du Fonds de cohésion de l'UE, ainsi que des fonds pour la pêche et le développement rural et en quelque 17 milliards d'EUR pour les paiements directs aux agriculteurs et les mesures de soutien aux marchés agricoles), 3) plus de 35 milliards d'EUR de financements de l'UE (sur la période 2014-2020, consistant en 20 milliards d'EUR versés au titre des Fonds structurels et d'investissement européens et en plus de 15 milliards d'EUR pour les paiements directs aux agriculteurs et les mesures de soutien aux marchés agricoles) et 4) 100 milliards d'EUR de participation du secteur privé.

d'emplois, elle se doit de poursuivre les réformes engagées et de relever les défis structurels qui continuent de se poser à elle.

Dans sa globalité, l'aide apportée à la Grèce par l'UE et ses partenaires internationaux atteint aujourd'hui un niveau sans précédent et peut véritablement changer la donne dans les années à venir. Les décisions adoptées lors du sommet du 12 juillet 2015 témoignent de la volonté de la zone euro de soutenir la Grèce, pour autant que le pays prenne les mesures nécessaires pour restaurer la confiance et la crédibilité et retrouver le chemin de la viabilité.

La présente communication a pour objet d'esquisser une nouvelle approche à l'égard des moyens considérables du budget de l'UE susceptibles d'être mis à contribution afin de donner un nouveau départ à l'emploi et à la croissance en Grèce. Le sommet de la zone euro du 12 juillet 2015 a mis en lumière l'intention de la Commission de collaborer avec les autorités grecques afin de mobiliser jusqu'à 35 milliards d'EUR qui financeront l'investissement et l'activité économique en Grèce, y compris pour ses PME. Cette communication s'inscrit en complément du large éventail de réformes et d'engagements que le pays est en train de mettre en œuvre et qui étayera un programme de soutien à la stabilité de la Grèce relevant du traité instituant le mécanisme européen de stabilité.

Les fonds de l'UE ont été la première source d'investissements publics en Grèce tout au long de la crise. Le métro d'Athènes, l'hôpital général de Katerini, le musée de l'Acropole et le réseau de chauffage urbain de Kozani, par exemple, ont tous été financés dans une large mesure par le budget de l'UE. Grâce au soutien de la Commission, la Grèce devrait pouvoir bénéficier d'une enveloppe supérieure à 35 milliards d'EUR au titre du budget de l'UE sur la période de financement 2014-2020. Au total, 20 milliards d'EUR au titre des Fonds structurels et d'investissement européens pourraient être mobilisés pour créer des emplois et favoriser une croissance durable, tandis que les agriculteurs grecs devraient continuer à percevoir des versements directs d'un montant supérieur à 15 milliards d'EUR. Les premiers versements à la Grèce à partir de ces fonds de l'UE en 2014 et 2015 s'élèvent déjà à près de 4,54 milliards d'EUR.

S'il est tiré pleinement parti de ces financements, en les attribuant judicieusement et en les utilisant à bon escient, ceux-ci seront à même de favoriser la reprise et de consolider les bases propices à des emplois, une croissance et une cohésion sociale durables. Ces fonds sont susceptibles de participer puissamment au redressement de l'économie. Ils permettront d'injecter des investissements directement dans l'économie réelle, ce qui aura pour effet de créer des emplois et de soutenir les réformes nécessaires à la transformation de l'économie et à l'élévation du niveau de vie de la population. Qui plus est, le plan d'investissement pour l'Europe élaboré par la Commission, qui prévoit notamment l'entrée en vigueur du Fonds européen pour les investissements stratégiques, jouera un rôle important en aidant à mobiliser les investissements privés au moyen de l'argent public.

La situation reste cependant difficile en Grèce à l'heure actuelle. Le durcissement des conditions de financement, l'incertitude qui caractérise la situation économique générale, des hésitations quant aux priorités à suivre et la persistance de blocages administratifs bouleversent les plans d'investissement de nombreux acteurs et remettent en question la capacité des autorités à utiliser pleinement et à bon escient les fonds de l'UE disponibles. En l'état actuel, un grand nombre de projets relevant de la politique de cohésion risquent de ne pas être menés à terme. De surcroît, si les autorités grecques n'utilisent pas intégralement, d'ici la fin de 2015, les fonds de l'UE toujours disponibles au titre de la période de financement 2007-2013, qui se montent à près de 2 milliards d'EUR pour la politique de cohésion, ces ressources inutilisées seront perdues. Il s'ensuivrait que le recours à des fonds nationaux

supplémentaires serait nécessaire à partir de 2016 pour mener à bien les projets déjà engagés si ceux-ci ne peuvent plus être soutenus par des programmes de la période 2014-2020. De plus, pour que la Grèce bénéficie du soutien financier de l'UE, il importe également qu'elle respecte pleinement les exigences juridiques essentielles que sont notamment les règles de l'UE en matière de bonne gestion financière et de comptabilité.

Une fois la confiance rétablie, la combinaison d'un soutien public sous la forme des fonds de l'UE avec des initiatives privées devrait permettre à l'activité économique de rebondir sensiblement. Avec la poursuite des réformes visant à faire de la Grèce une destination attrayante pour les investissements étrangers, ces mesures devraient permettre au pays de renouer durablement avec la croissance et la création d'emplois. La Commission est disposée à travailler avec la Grèce, les autres États membres, les bailleurs de fonds internationaux et les investisseurs privés afin de contribuer à prendre ce nouveau départ.

1. Les fonds de l'UE pour lutter contre le chômage et stimuler la croissance en Grèce

1.1. Quel est le montant des fonds disponibles?

La Grèce peut bénéficier des fonds de l'UE – essentiellement des subventions – selon les conditions précisées dans les règles de financement de l'UE³. Elle peut également bénéficier des programmes de l'UE ouverts à l'ensemble des États membres, dans le cadre desquels les entreprises, les chercheurs et les citoyens grecs peuvent présenter des projets pour un financement.

Pour la période 2007-2013, la Grèce s'est déjà vu allouer un montant de 38 milliards d'EUR (soit 17,5 % du PIB annuel moyen de la Grèce au cours de la même période) au titre de la politique de cohésion de l'UE et des politiques de l'UE dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la pêche. La dotation totale pour la période de programmation 2007-2013 s'élève à près de 42 milliards d'EUR.

En ce qui concerne la politique de cohésion, pour autant que toutes les conditions soient remplies, les autorités grecques peuvent toujours se voir rembourser les dépenses admissibles engagées dans le cadre des programmes 2007-2013 jusqu'au plafond réglementaire de 95 %. La Grèce a déjà atteint un taux d'absorption de plus de 90 % des fonds; par conséquent, le montant maximal disponible pour le remboursement des dépenses admissibles dans le cadre de la période de programmation 2007-2013 s'élève, dans les limites du plafond, à quelque 820 millions d'EUR. Ce montant sera complété par des paiements finaux de clôture en faveur de la Grèce pour la période 2007-2013, qui pourront être effectués jusqu'en 2018-2019 et représentent jusqu'à 5 % de la dotation totale de l'UE (environ 1 milliard d'EUR), pour autant

³ Parmi les conditions à remplir figurent le respect des exigences administratives et légales et la mise à disposition d'un cofinancement national suffisant (voir ci-dessous).

que les déclarations finales relatives aux dépenses admissibles et les documents de clôture soient présentés à la date limite réglementaire du 31 mars 2017. Une mise en œuvre rapide sur le terrain permettra d'utiliser intégralement les fonds de l'UE dans la limite du montant maximal disponible d'ici au 31 décembre 2015, soit avant la date limite d'éligibilité.

Pour la période 2014-2020, un montant de plus de 35 milliards d'EUR de fonds de l'UE sera débloqué en faveur de la Grèce par l'intermédiaire des fonds suivants:

- le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion, qui financent des investissements effectués par des PME, des activités liées à la recherche et à l'innovation ainsi qu'à la numérisation et des mesures destinées à améliorer le climat des affaires, de même que des infrastructures essentielles en matière de transports durables, de protection de l'environnement et d'efficacité des ressources et dans le domaine de l'économie à faibles émissions de CO₂ et du changement climatique;
- le Fonds social européen, qui finance des politiques actives du marché du travail et d'inclusion sociale pour donner aux jeunes et aux chômeurs de longue durée des perspectives d'emploi, une formation professionnelle ou une formation en apprentissage;
- l'initiative pour l'emploi des jeunes, qui aide les jeunes à acquérir une première expérience dans le monde du travail et à bénéficier d'un enseignement, de stages ou de formations professionnelles de meilleure qualité;
- le Fonds européen d'aide aux plus démunis, qui fournit une assistance, des denrées alimentaires, des vêtements, des produits d'hygiène et d'autres biens essentiels à ceux qui en ont le plus besoin afin d'améliorer leurs conditions de vie;
- le Fonds européen agricole de garantie, qui accorde des paiements directs aux agriculteurs sous forme d'aides au revenu et de mesures soutenant les principaux marchés agricoles;
- le Fonds européen agricole pour le développement rural, qui contribue à rendre le secteur agricole compétitif, promeut des technologies agricoles innovantes et une gestion durable des forêts ainsi que le développement économique et la création d'emplois dans les zones rurales;
- le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, qui aide les collectivités côtières à diversifier leur économie locale et à opérer la transition vers une pêche durable.

En outre, les projets grecs continueront à bénéficier de fonds dans le cadre des programmes thématiques à l'échelle de l'UE, tels que le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) dans les domaines de l'énergie et des transports, le programme Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation, le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises ou le programme LIFE pour l'environnement et l'action pour le climat. Ces fonds peuvent financer des projets tels que celui visant à relier les ports d'Igoumenitsa, de Patras, du Pirée et de Thessalonique au réseau transeuropéen ou celui destiné à établir des liaisons ferroviaires entre Athènes/Pirée et Thessalonique, ainsi que des investissements dans les énergies renouvelables.

1.2. La Grèce bénéficie-t-elle d'un traitement particulier?

La Grèce bénéficie actuellement d'un traitement préférentiel compte tenu de sa situation très particulière. Les programmes grecs financés par des fonds de l'UE au cours de la période de programmation 2007-2013 bénéficient d'une contribution plus élevée de l'UE (et le montant de cofinancement de la Grèce est par conséquent moins élevé) que de nombreux autres pays.

Cela provient d'un relèvement de 10 points de pourcentage du plafond du cofinancement de l'UE jusqu'à la mi-2016 – dans de nombreux cas, cela signifie que l'UE paie 95 % du coût total des investissements pour la période de financement 2007-2013 (au lieu du plafond de 85 % normalement applicable).

Dernièrement, en raison du manque de fonds publics disponibles, les autorités tant locales et régionales que nationales ont éprouvé des difficultés à réaliser les investissements dont elles avaient urgemment besoin. À titre exceptionnel et du fait de la situation particulière du pays, la Commission présentera, pour les investissements devant encore être financés au titre de la période de programmation 2007-2013, un certain nombre de propositions visant à améliorer le volume de liquidités immédiates afin qu'il soit possible de procéder dès maintenant à des investissements et de profiter de leur impact positif sur la croissance et l'emploi. Ces propositions incluront une libération anticipée des 5 % de paiements de l'UE restants, qui sont normalement conservés jusqu'à la clôture des programmes, et l'application d'un taux de cofinancement de 100 % pour la période 2007-2013. Elles doivent être subordonnées à la mise en place, par les autorités grecques, d'un mécanisme garantissant que les fonds supplémentaires rendus disponibles grâce à ces mesures seront entièrement utilisés en faveur des bénéficiaires et des opérations prévus au titre des programmes. Ces mesures devraient se traduire par des liquidités supplémentaires immédiates d'environ 500 millions d'EUR et une économie de quelque 2 milliards d'EUR pour le budget grec, avec lesquels il sera possible de recommencer à financer des investissements favorables à la croissance et à l'emploi. La Commission proposera aussi de relever le taux de préfinancement initial de 7 points de pourcentage pour les programmes 2014-2020 en Grèce⁴. Ce préfinancement supplémentaire permettra de disposer d'un milliard d'EUR de plus exclusivement destiné au lancement des projets cofinancés dans le cadre de la politique de cohésion, dans le plein respect de l'article 81, paragraphe 2, du règlement portant dispositions communes. Ce préfinancement accru permettra d'atténuer les problèmes de liquidité qui freinent actuellement les investissements et d'obtenir des résultats plus rapides sur le terrain au niveau de l'activité des entreprises et de la création d'emplois. Cette expression de solidarité exceptionnelle avec la Grèce sera couplée à des mesures vigoureuses, garantissant une gestion financière saine et la régularité des dépenses. Toutes ces mesures seront mises en œuvre dans les limites des dotations par pays convenues dans le cadre financier pluriannuel 2014-2020 actuellement en vigueur.

En vue d'accélérer la mise en œuvre des fonds de l'UE et de faciliter le travail des autorités, la Commission européenne continuera d'aider la Grèce à tirer le meilleur parti de ces fonds. À la mi-mars 2015, elle a mis sur pied un groupe conjoint de haut niveau avec les autorités grecques pour travailler sans discontinuer sur deux fronts: aider la Grèce à faire en sorte que les fonds disponibles au titre de la période de programmation 2007-2013 soient utilisés avant qu'ils n'expiront à la fin de cette année et l'aider à répondre aux exigences nécessaires pour accéder à la totalité des fonds de l'UE dont elle peut bénéficier dans le cadre de la période de programmation actuelle (2014-2020).

En 2016, la Commission réexaminera l'attribution des fonds à chacun des États membres dans le cadre de la politique de cohésion pour les années 2017 à 2020, afin de tenir compte des dernières statistiques relatives au PIB. Cet exercice devrait encore augmenter le montant des fonds de l'UE disponibles pour les investissements en Grèce.

⁴ Cela ne concerne pas l'initiative pour l'emploi des jeunes, pour laquelle le préfinancement est déjà passé à 30 % [voir règlement (UE) 2015/779 modifiant le règlement (UE) n° 1304/2013].

1.3. Comment cet argent peut-il être utilisé?

Investissement

Au cours de la période 2015-2017, outre les fonds de l'UE mis à disposition sous forme de subventions, la Grèce peut bénéficier des 315 milliards d'EUR mobilisés par le plan d'investissement pour l'Europe établi par la Commission. Dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) nouvellement créé, les financements ne sont pas préaffectés à tel ou tel pays ou secteur; ainsi, les investisseurs publics et privés grecs, tout comme ceux de tous les autres pays, pourront faire appel à l'assistance technique renforcée que la «plateforme européenne de conseil en investissement» fournira aux intéressés afin de les aider à présenter des projets de haute qualité et économiquement viables. Les investisseurs pourront également bénéficier d'une assistance technique supplémentaire pour l'élaboration de leurs projets. Un partenariat entre l'institution pour la croissance, établie en Grèce, et le FEIS constituerait une bonne solution pour assurer un accès rapide au financement du FEIS.

La Banque européenne d'investissement (BEI) soutient activement l'économie grecque. Depuis 2007, elle a assuré le financement de prêts à l'investissement pour un montant dépassant 11 milliards d'EUR. Ces financements se sont concentrés sur des projets dans les domaines de l'énergie, des transports, de l'industrie, des PME et de l'environnement.

Les projets d'investissement grecs pourraient en outre bénéficier des possibilités de prêts offertes par les institutions financières internationales dont la Grèce est membre. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) a accordé à la Grèce le statut de pays d'intervention, condition préalable à l'admissibilité d'un pays au bénéfice de l'aide de cette institution, et ce, jusqu'à fin 2020. La BERD prévoit l'ouverture prochaine d'un bureau permanent en Grèce et le démarrage d'une activité représentant un volume d'investissement annuel estimé à environ 500 millions d'EUR. Le conseil d'administration de la BERD a approuvé une première série de projets de facilitation des échanges commerciaux, pour un montant de 30 millions d'EUR. La Société financière internationale pourrait s'impliquer de nouveau en Grèce au travers d'une sélection de projets à fort impact portant sur le secteur financier et les infrastructures.

Lutte contre le chômage, la pauvreté et la précarité sociale

Le financement de l'UE vise à développer les ressources humaines et à investir dans l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie. Il contribue aussi à atténuer les retombées négatives des crises locales ou sectorielles survenant de manière imprévue sur le marché du travail. Dans le cadre de l'enveloppe globale de 20 milliards d'EUR mise à la disposition de la Grèce au titre des Fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020, la Grèce disposera d'environ 3,9 milliards d'EUR pour contribuer à stimuler l'emploi, réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. Selon les estimations des autorités grecques, au moins 250 000 chômeurs devraient bénéficier d'une aide, ainsi que 180 000 personnes ayant déjà un emploi et pouvant bénéficier d'une formation, 30 000 migrants et Roms, 33 000 personnes vivant dans des foyers dont tous les membres sont sans emploi, 10 000 personnes handicapées et 80 000 autres personnes défavorisées.

Les fonds de l'UE contribuent à créer des emplois et à ouvrir des perspectives plus équitables pour tous. Ils permettent d'investir dans les compétences, l'expérience et l'éducation des travailleurs, des jeunes et de tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Concrètement, ces investissements favorisent l'esprit d'entreprise et la création d'emplois et permettent

d'améliorer les systèmes d'éducation et de formation professionnelle et de moderniser l'administration publique.

Des services de garde d'enfants pouvant accueillir 300 000 enfants ont par exemple été mis en place, améliorant ainsi les perspectives d'emploi de 250 000 mères. L'apport d'un soutien financier considérable à la réforme de l'agence grecque pour l'emploi (OAED) aidera les demandeurs d'emploi à trouver un travail. Les fonds de l'UE soutiennent aussi les populations les plus vulnérables au sein de la société en contribuant à améliorer leur accès aux services publics. Employés à bon escient, ces fonds stimuleront l'inclusion sociale et constitueront un moyen de lutte contre la pauvreté, notamment en faveur de ceux qui en ont le plus besoin en Grèce.

Parmi les jeunes grecs âgés de moins de 25 ans, plus de 149 000 (soit plus de 50 %) étaient sans emploi au début de cette année. Le financement consacré par l'UE au dispositif de garantie pour la jeunesse vise à aider 45 000 jeunes à acquérir une expérience professionnelle et une formation. Plus de 170 millions d'EUR ont été alloués à la Grèce dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). Ce financement sera consacré aux jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation. Plus de 100 000 jeunes devraient bénéficier des dispositifs soutenus par l'IEJ, qui proposent des contrats d'apprentissage, des stages et des formations professionnelles et favorisent l'esprit d'entreprise.

En outre, plus de 280 millions d'EUR seront mis à la disposition de la Grèce au cours de la période 2014-2020 par le Fonds européen d'aide aux plus démunis. Cet argent servira à combattre la pauvreté par la fourniture de biens de première nécessité (comme de la nourriture, des chaussures et des produits d'hygiène) et par une aide à l'inclusion sociale.

Recherche, innovation et éducation

La mise en place d'une économie à plus forte intensité de connaissance exige une coopération accrue entre la recherche publique et les entreprises. Elle requiert également une stratégie axée sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation misant sur les points forts de la Grèce et soutenues par des financements appropriés. Toutefois, le financement des activités de recherche et d'innovation reste faible en Grèce, raison pour laquelle les fonds de l'UE représentent une contribution cruciale. Dans le cadre de l'enveloppe globale de 20 milliards d'EUR des Fonds structurels et d'investissement européens dégagés pour la Grèce pour la période 2014-2020, 1,3 milliard d'EUR a été affecté aux investissements en matière de recherche et d'innovation. Ce montant aidera plus de 2 000 PME à coopérer avec des instituts de recherche et accroîtra leur compétitivité future. Les organisations grecques coordonnent 43 grands projets européens de recherche et participent à un total de 312 projets. Dans le cadre d'Horizon 2020, la Grèce peut bénéficier du mécanisme d'appui aux politiques pour accéder à l'expertise nécessaire pour mettre œuvre des réformes efficaces dans ses systèmes de recherche et d'innovation. Les fonds de l'UE soutiendront également l'adoption de technologies à faibles émissions de CO₂ en Grèce.

Les fonds de l'UE peuvent contribuer à renforcer les compétences et à améliorer l'employabilité, ainsi qu'à moderniser l'enseignement, la formation et le travail des jeunes. Des compétences et des qualifications plus nombreuses et de meilleure qualité sont fondamentales pour fournir la main-d'œuvre dotée des compétences requises par l'économie. L'Union finance des projets visant à réduire le taux d'abandon scolaire, à améliorer la concrétisation des possibilités d'apprentissage et de formation tout au long de la vie et à améliorer l'enseignement supérieur. L'UE fournit des fonds destinés à financer la mobilité des élèves, des étudiants et des enseignants afin qu'ils puissent étudier, se former ou enseigner à

l'étranger. En 2014, l'UE a financé 440 projets de mobilité en matière d'éducation en Grèce, pour un montant d'environ 36 millions d'EUR, qui ont permis à quelque 15 000 étudiants, enseignants, élèves d'établissements professionnels et autres participants d'étudier et de se former dans un autre pays. Pour 2015, 1 200 projets grecs ont été soumis, couvrant près de 30 000 personnes.

La Grèce peut également bénéficier de fonds de l'UE pour la construction ou la rénovation d'écoles, d'universités et de centres d'éducation et d'accueil de la petite enfance. Pour la période 2014-2020, des ressources sont disponibles pour moderniser et construire de nouvelles infrastructures destinées à l'enseignement supérieur (87 millions d'EUR), professionnel (20 millions d'EUR), primaire et secondaire (150 millions d'EUR) ainsi qu'aux centres d'éducation et d'accueil de la petite enfance (29 millions d'EUR).

Agriculture et pêche

Les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont porteurs d'un énorme potentiel pour ce qui est d'améliorer la compétitivité du pays.

Jusqu'en 2020, la Grèce pourra bénéficier de près de 20 milliards d'EUR pour son secteur agricole et ses zones rurales. Environ 4,7 milliards d'EUR proviendront de l'enveloppe globale de 20 milliards d'EUR mise à la disposition de la Grèce au titre des Fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020, et plus particulièrement du Fonds européen agricole pour le développement rural, et quelque 15 milliards d'EUR lui seront fournis sous la forme de paiements directs qui contribueront à soutenir les revenus des agriculteurs et des producteurs. En 2013, ces paiements ont profité à plus de 700 000 agriculteurs. Des dispositifs d'aide aux revenus sont disponibles pour les agriculteurs en activité, tandis que les jeunes agriculteurs recevront un appui pour créer de petites entreprises. L'UE met également des ressources à disposition afin d'aider les agriculteurs à mieux commercialiser leurs produits, un soutien étant accordé pour les fruits et légumes, l'huile d'olive, le vin, les produits laitiers et le miel. L'enveloppe de 4,7 milliards d'EUR est réservée à des initiatives qui amélioreront la compétitivité du secteur agricole grec tout en préservant les écosystèmes et en garantissant une utilisation rationnelle des ressources naturelles. De telles initiatives ouvrent des possibilités d'emploi dans les zones rurales et favorisent l'innovation.

Dans le secteur maritime et halieutique, les fonds de l'UE mis à la disposition de la Grèce dans le cadre de l'enveloppe globale de 20 milliards d'EUR relevant des Fonds structurels et d'investissement européens s'élèvent à près de 400 millions d'EUR. Ils peuvent servir à soutenir la diversification des économies côtières et insulaires, ainsi que la transition vers une pêche durable. Ils peuvent également être utilisés pour accroître la compétitivité des PME, des secteurs de la pêche, de l'aquaculture (l'un des principaux secteurs d'exportation de denrées alimentaires en Grèce) et de la transformation, ainsi que pour favoriser la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂. Il s'agit notamment de promouvoir une utilisation rationnelle des ressources et un développement territorial durable centré sur l'emploi et la création d'emplois.

Énergie, transports et environnement

Jusqu'en 2020, sur l'enveloppe de 20 milliards d'EUR des Fonds structurels et d'investissement européens, environ 900 millions d'EUR pourront servir à financer des investissements dans l'énergie. Le secteur de l'énergie est également considéré comme l'un des secteurs les plus porteurs pour améliorer la compétitivité du pays. Près de 500 millions d'EUR pourront être dépensés aux fins de l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les

bâtiments publics, les immeubles à usage d'habitation et les PME, ainsi que de la cogénération à haut rendement et du chauffage urbain en Grèce. Ces investissements devraient conduire à un meilleur classement en matière de consommation énergétique pour quelque 26 000 ménages et à une diminution d'environ 97 047 000 kWh par an de la consommation d'énergie primaire des bâtiments publics. Les systèmes intelligents de stockage et de transport d'énergie pourront bénéficier d'un montant de 285 millions d'EUR, et les réseaux intelligents de distribution d'électricité de 46 millions d'EUR. Grâce à ces investissements, quelque 200 000 consommateurs supplémentaires pourraient être raccordés à des réseaux intelligents. Par ailleurs, 94 millions d'EUR pourront être investis dans les énergies renouvelables. Outre le financement au titre de sa politique de cohésion, l'UE finance également des projets d'infrastructures spécifiques dans le domaine de l'énergie. Jusqu'à aujourd'hui, des projets grecs d'infrastructures énergétiques bénéficiant d'un soutien de l'UE à hauteur de 8,5 millions d'EUR ont déjà été sélectionnés depuis 2014.

Sur l'enveloppe globale de 20 milliards d'EUR mise à la disposition de la Grèce au titre des Fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020, près de 3 milliards d'EUR pourront servir à soutenir la transition vers un secteur des transports économe en énergie et à faibles émissions de CO₂, à financer la construction de nouvelles lignes de train, de tram et de métro, à moderniser les lignes ferroviaires existantes et à construire de nouvelles routes. L'UE finance aussi des projets d'infrastructures de transports essentiels pour le réseau central de transports de l'UE.

La gestion des déchets, la mise en décharge illégale et la protection des ressources en eau restent des problématiques très préoccupantes pour la Grèce. Jusqu'en 2020, 2,5 milliards d'EUR seront disponibles pour améliorer la protection de l'environnement et contribuer à financer la transition vers une économie respectueuse de l'environnement. Sur ce montant, environ 950 millions d'EUR pourront être consacrés à des investissements dans la gestion des déchets. L'UE finance aussi des projets environnementaux dans le cadre de programmes à l'échelle de l'Union. Depuis 2014, les bénéficiaires grecs – autorités locales, universités et ONG – ont reçu 12 millions d'EUR à cet effet.

2. Appui à la réforme et à la mise en œuvre des fonds de l'UE

La task force pour la Grèce a été créée en septembre 2011 par la Commission avec pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre un vaste programme d'assistance technique en faveur de la Grèce destiné à soutenir la réalisation du programme d'ajustement UE/FMI et à accélérer l'absorption des fonds de l'UE.

L'assistance et le soutien fournis par la task force ont permis de piloter, d'accompagner et de renforcer les réformes en profondeur entreprises par la Grèce. Ces réformes visaient notamment à améliorer le fonctionnement de l'administration publique, à lutter contre la corruption, le blanchiment de capitaux et la fraude, à améliorer les soins de santé, à mettre en place un dispositif de revenu minimum généralisé et à faciliter les échanges commerciaux. L'assistance technique a contribué à relancer des projets routiers importants pour l'économie.

La Grèce a considérablement amélioré sa capacité d'absorption des fonds structurels: alors qu'elle se situait à la 18^e place du classement pour ce qui est de l'utilisation des fonds en 2011, elle était remontée à la 6^e place à la fin de 2014⁵.

Vu les défis en matière de réformes qui attendent plusieurs États membres, dont la Grèce, la Commission a décidé de créer un service d'appui à la réforme structurelle, structure permanente, mais très souple, conçue pour apporter une aide sur mesure aux États membres dans certains domaines d'action⁶. Dès juillet, cette aide ne sera plus réservée aux États membres qui font l'objet d'un programme d'assistance macroéconomique. Le service d'appui fournira un soutien plus général à l'élaboration et à la mise en œuvre de réformes administratives et structurelles propices à la croissance, en particulier dans le contexte des processus de gouvernance économique, notamment une aide visant à une utilisation efficace et efficace des fonds structurels de l'UE. Il proposera une aide dans des domaines tels que la gestion des recettes et des finances publiques, l'amélioration de l'environnement des entreprises, les politiques du marché du travail, les réformes des systèmes de soins de santé, la mise en place d'une administration publique efficace privilégiant la notion de service, le respect de l'état de droit et la lutte contre la corruption.

Ce nouveau service sera coordonné par M. Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission, qui coordonne déjà les travaux du groupe de travail à haut niveau sur la meilleure façon d'utiliser les fonds structurels en Grèce pour mobiliser de nouveaux investissements publics et privés en vue de remettre l'économie grecque sur les rails, y compris par le recours à des instruments financiers.

Si la Grèce le souhaite, la Commission est disposée à continuer de l'aider à élaborer et/ou à mettre en œuvre ses réformes structurelles et institutionnelles dans ce nouveau cadre d'assistance technique. La nouvelle assistance technique proposée par la Commission servirait à piloter et à coordonner l'aide organisée en coopération avec d'autres services de la Commission, d'autres États membres et/ou des organisations internationales.

L'une des tâches les plus urgentes consisterait à aider à la Grèce à optimiser son taux d'absorption des fonds de l'UE, de manière à ce que les investissements décollent le plus rapidement possible et que les principes de bonne gestion financière ainsi que les échéances fixées soient respectés. Pour la période de programmation 2014-2020, une enveloppe de près d'un demi-milliard d'EUR est disponible, dans le cadre des Fonds de l'UE, pour l'assistance technique dans le domaine de la politique de cohésion afin de renforcer les systèmes de gestion et de contrôle et les capacités administratives et de soutenir ainsi une mise en œuvre et une utilisation efficaces des fonds européens.

L'efficacité de l'assistance technique devrait dépendre avant tout de l'existence d'une structure de coordination efficace au sein de l'administration grecque, ainsi que de travaux ciblés menés en étroite coopération avec la Commission et son nouveau service d'appui à la réforme structurelle.

La Commission est également en train de constituer, à titre pilote, un fonds fiduciaire d'assistance technique doté d'un budget de 1,5 million d'EUR, dont la gestion devrait être confiée à la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD). Ce fonds devrait soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de projets prioritaires en Grèce, qui pourraient être (co)financés par la BERD et la Société financière internationale (SFI).

⁵ Ce classement rend compte de l'absorption des fonds provenant du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds de cohésion (FS) et du Fonds social européen (FSE).

⁶ Décision de la Commission du 17 juin 2015.

3. Conclusion

La Commission est restée aux côtés de la Grèce tout au long de la crise, lui fournissant à la fois un soutien financier et une assistance technique. Elle continuera de le faire à l'avenir, pour relancer la croissance et créer les emplois dont le peuple grec a cruellement besoin. Dégager un accord garantissant clarté et prévisibilité est essentiel pour cela. La pleine mobilisation des fonds de l'UE catalysera la reprise.

Il est maintenant indispensable que la Grèce renoue rapidement avec la stabilité financière de manière à pouvoir tirer pleinement parti de l'aide substantielle mise à disposition par l'UE, sous la forme de subventions, de prêts, et d'assistance technique, pour garantir son avenir. À l'heure où de fortes pressions s'exercent sur les budgets nationaux, cette aide peut faire une réelle différence en bâtissant le socle qui servira d'assise à des emplois, à une croissance et à une cohésion sociale durables.

La Grèce doit assumer sa part de l'effort. La présente communication viendra compléter le large éventail de réformes et d'engagements que la Grèce est en train de mettre en œuvre et qui sous-tendent un programme de soutien à la stabilité en faveur de la Grèce en vertu du traité instituant le mécanisme européen de stabilité.

Ces réformes ainsi que les nouveaux investissements devront être rapidement mis en œuvre, car ils ont un rôle fondamental à jouer pour rétablir la santé de l'économie. L'efficacité des Fonds de l'UE dépend de l'existence d'un environnement macroéconomique stable et favorable fondé sur des politiques économiques et budgétaires rigoureuses. La Grèce doit aussi remédier à certaines déficiences graves de son administration afin de pouvoir utiliser toute l'aide financière disponible décrite dans la présente communication.

La Commission est disposée à continuer de fournir une aide dans son nouveau cadre d'assistance technique et à présenter au législateur européen de nouvelles propositions visant à augmenter le montant du préfinancement disponible pour la Grèce.

En travaillant en partenariat avec d'autres États membres, les institutions de l'UE et d'autres partenaires internationaux, la Grèce peut se construire un avenir prospère au sein de l'UE. Bon nombre des conditions requises pour le rétablissement de la croissance sont en place. Le moment est venu de mener à bien le processus et de garantir à la Grèce un avenir durable.

Annexe

Tableau n° 1: financement de l'UE disponible pour l'économie et la société grecques (2014-2020, exprimé en millions d'EUR)

PARTIE 1: Fonds structurels et d'investissement européens, initiative pour l'emploi des jeunes, FEAD, FEAGA	Montants programmés pour la période 2014-2020	Montants déjà versés 2014 - 12 juillet 2015
Fonds européen de développement régional (FEDER)	8 397	230
Fonds de cohésion	3 247	92
Fonds social européen (FSE)	3 691	104
Initiative pour l'emploi des jeunes	172	54
Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)	281	31
Agriculture		
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	4 718	0
- Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	15 074	3 972
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	389	0
Sous-total partie 1	35 969	4 483
PARTIE 2: autres fonds de l'UE		Montants déjà versés 2014 - 12 juillet 2015
Horizon 2020		163,9
Mécanisme pour l'interconnexion en Europe		4,3
Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique		3,8
Erasmus pour tous		50,2
Compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises		0,5
Changement social et innovation sociale		1,4
Douane, Fiscalis et lutte contre la fraude		0,8
Life+		12,8

Fonds «Asile et migration» et fonds pour la sécurité intérieure	28,2
Europe créative	2,7
L'Europe pour les citoyens	0,5
La santé en faveur de la croissance et la protection des consommateurs	1,4
Droits et citoyenneté, Justice	0,9
Protection civile	1,5
Aliments destinés à l'alimentation humaine et animale	5,2
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	28,6
Fonds de solidarité de l'Union européenne	4,7
Sous-total partie 2	311
MONTANTS TOTAUX VERSÉS (2014 - 12 juillet 2015)	4 794

Tableau n° 2: financement de l'UE disponible pour l'économie et la société grecques (2007-2013, exprimé en millions d'EUR)

PARTIE 1: Fonds structurels, fonds de cohésion, fonds agricoles et pour la pêche	Montants programmés pour la période 2007-2013	Montants déjà versés 2007- 12 juillet 2015
Fonds européen de développement régional (FEDER)	12 345	11 554
Fonds de cohésion	3 697	3 376
Fonds social européen (FSE)	4 364	3 687
Agriculture		
- Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)	3 906	3 109
- Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)	17 315	16 491
Fonds européen pour la pêche (FEP)	208	170
Sous-total partie 1	41 835	38 387
PARTIE 2: autres fonds de l'UE		Montants déjà versés 2007 - 2013
Septième programme-cadre de recherche		929,3
Réseaux transeuropéens		37,1
Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique		6,0
Éducation et formation tout au long de la vie et Jeunesse en action		224,4
Programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation		52,4
Agenda pour la politique sociale		12,0
Douane 2013 et Fiscalis 2013		6,3
Life+		47,3
Solidarité et gestion des flux migratoires + Sécurité et protection des libertés		199,9
Culture 2007-2013 et Media 2007		14,9

L'Europe pour les citoyens	2,1
Programme en faveur de la santé publique et de la protection des consommateurs	8,3
Droits fondamentaux, justice et citoyenneté	165,0
Protection civile	5,7
Fonds européen d'ajustement à la mondialisation	2,9
Fonds de solidarité de l'Union européenne	99,1
Sous-total partie 2	1 813
MONTANTS TOTAUX VERSÉS (2007 – 12 juillet 2015)	40 200